



Séparation - Déménagement - garde enfant

Par **pegyo**, le **15/10/2013** à **15:06**

Bonjour,
Je suis séparée du père de mon enfant depuis 3 ans. Nous sommes passés devant le juge pour la garde; monsieur a la garde un week-end sur 2 et la moitié des vacances mais en réalité il ne le prend qu'un week-end sur 2. Je souhaite changer de département ou de pays. Dans ce cas faut-il absolument repasser devant le juge pour le mode de garde? Le père peut-il m'interdire ce déménagement en France et hors de la France?
Merci à tous ceux qui me répondront.

Par **cocotte1003**, le **15/10/2013** à **19:43**

Bonjour, c'est au père de saisir la justice pour changer le mode de visite. Le père ne peut vous interdire de partir mais il peut demander la garde de l'enfant. Si vous partez sans motif réel comme avoir trouver un travail, le père peut obtenir au moins la prise en charge de votre part de la moitié des frais de transport. Le mieux s'est quand même de trouver un accord amiable écrit entre parents et de le présenter au juge pour qu'il l'entérine, cordialement